

LOU

Revue publiée par l'Académie du Val d'Entraunes (06)

LANTERNIN



dans ce numéro :

LA DEPOPULATION DU VAL
DOSSIER PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
LA FLORE DE ST-MARTIN AU COL DES CHAMPS
SKI DE RANDONNEE
INFORMATIONS LOCALES

revue
du
Val d'Entraunes

A CHATEAUNEUF
ON A RALLUME LE FOUR...

(page 2)



PRIX 8 F / NOVEMBRE-DECEMBRE 1978 numéro **2**

LOU LANTERNIN

NOVEMBRE/DECEMBRE 1978

N° 2

Revue publiée
par l'Académie du Val d'Entraunes
(Alpes-Maritimes)

Fondateur : Albert Tardieu



Ont collaboré à ce numéro : Denis Andréis, François Gaynard, Françoise Gilloux, Georgette Gilloux, Monique Jusbert, René Liautaud, Bernadette Manigault, J.W Mead, Joséphine Ollivier, André Payan, Catherine et Yvonne Payan, Claude Sorba, Pierre Tardieu.

Trésorière : Yvonne Payan
Secrétaire : Suzanne Teilhol

sommaire

Editorial	1
FOUR COMMUNAL ET PAIN D'AUTREFOIS par Monique Jusbert	2
LA DEPOPULATION DU VAL D'ENTRAUNES par Denis Andréis	5
DOSSIER MERCANTOUR	7
1/ Document	8
2/ Témoignages Châteauneuf Entraunes	15 17
PROMENADE BOTANIQUE de Saint-Martin au Col des Champs par J.W Mead	20
SKI DE RANDONNEE Les fiches/itinéraires de Pierre Tardieu	23
DINS L'OULO DE TATY Recettes par Françoise Gilloux	25
LA GAZETTE DU VAL	26

Responsable de la publication :
Jean Toche
Dépôt légal : 4° trimestre 1978
Imprimerie Flash Plan/Cachan

ECRIRE L'ENTROUNENC...

L'un des objectifs essentiels de l'Académie du Val d'Entraunes est la conservation du parler entraunois : l'entrounenc. On s'étonnera donc d'en voir aussi peu de traces dans ce numéro.

L'explication est malheureusement simple, et beaucoup de nos lecteurs la connaissent déjà. Notre spécialiste (et fondateur) Albert Tardieu a été brusquement interrompu dans son travail de recherche par une sévère maladie. D'autant plus sévère qu'il a un sens aigu de la nécessité et de l'urgence de son travail. Combat de la dernière chance pour sauver ce qui peut encore l'être. Dire qu'il est navré de ne pouvoir l'assumer est peu de chose. Il trépigne d'impuissance. Nous lui souhaitons -je sais qu'il va de mieux en mieux- de pouvoir reprendre son rôle dès le numéro 3 de ce Lanternin qui est une part de lui-même.

L'absence momentanée d'Albert Tardieu aura peut-être révélé une carence (je dis "peut-être" car je n'en suis pas si sûr) : si l'entrounenc est encore parlé par tous ceux qui sont restés dans la vallée, il faut reconnaître que la plupart dépasse la cinquantaine et bien peu ont fait des études poussées. Il est difficile de leur réclamer aujourd'hui d'écrire leur langue, une langue qui n'a jamais été écrite.

Nous avons commencé l'été dernier, le 8 août, la réalisation d'archives sonores avec la si sympathique et touchante participation des "anciens" qui avaient répondu à notre appel. Il y a là tout un matériel à exploiter pour parvenir à une transcription graphique.

Un comité du parler entrounenc doit se créer d'urgence pour constituer une équipe de recherche à la mesure de l'ampleur du travail qui reste à faire.

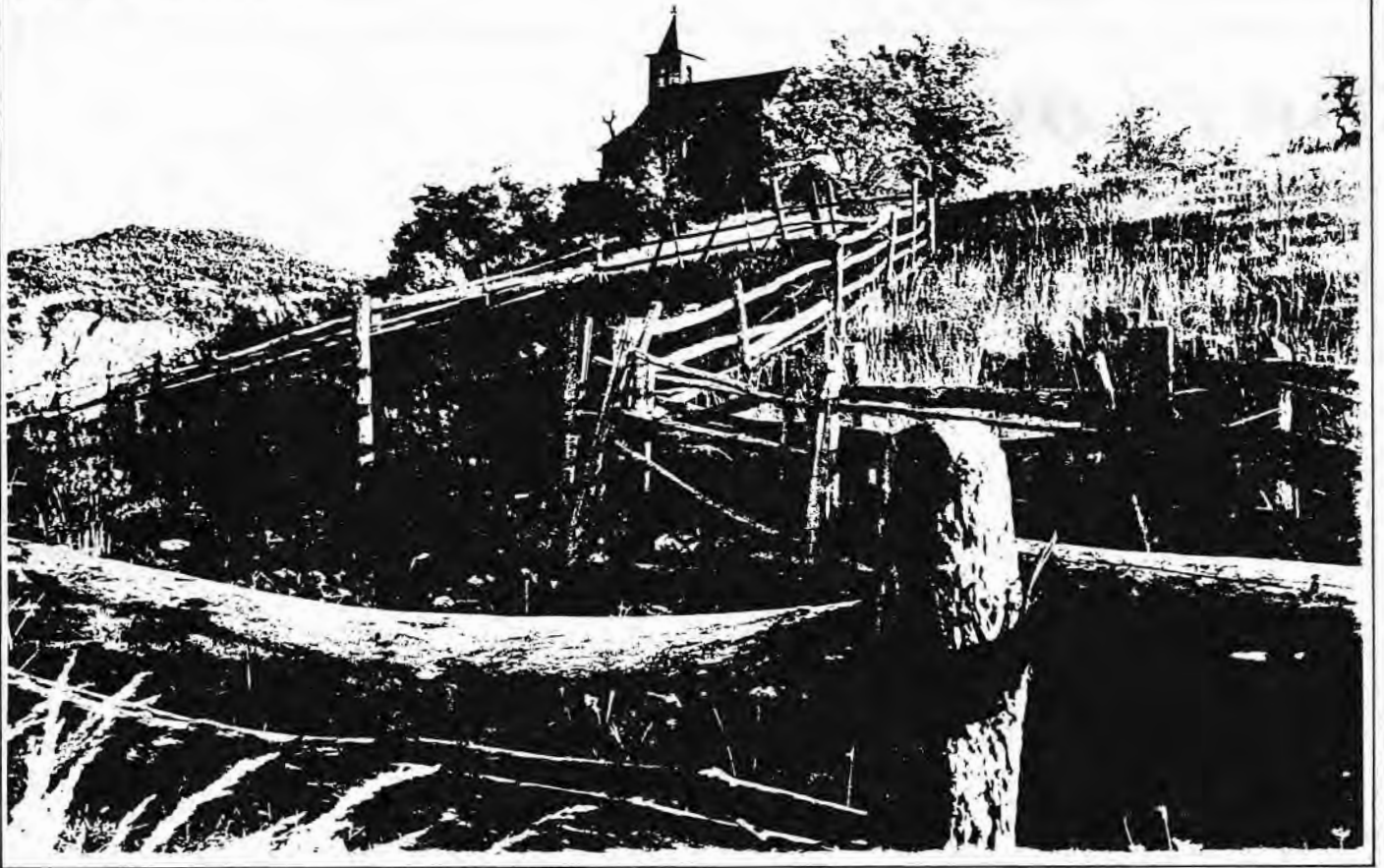
Jean Toche

* DONATEURS

Nous tenons tout particulièrement à remercier pour leurs dons :
MM. Christian Bottau, Laurent Bottau,
Bernard Deprun, Ernest Payan, Robert
Roubaud et Mme Ginette Tardieu.

* La revue Lou Lanternin publiée par l'A.V.E est totalement indépendante. Son financement n'est assuré que par ses lecteurs, ses annonceurs et ses donateurs.

Toute reproduction ou adaptation même partielle d'articles ou de documents est interdite, sauf autorisation du journal.



Le miracle ne consistait pas à réaliser le premier numéro du lanternin. Le miracle existe dès lors qu'on peut "sortir" le second. Mais s'agit-il vraiment de miracle ? Pourquoi n'accepterions-nous pas d'y voir une réalité qui a dépassé nos trop modestes espérances ?

Réalité essentielle des lecteurs, de la vallée et d'ailleurs, qui ont acheté, lu et même critiqué le numéro un. 500 lecteurs et presque 200 abonnés pour une vallée dépeuplée, ce n'est pas si mal !

Réalité officielle des élus locaux et des pouvoirs publics qui nous ont reconnus, considérés et encouragés.

Réalité concrète des commerçants qui ont accepté de publier des annonces et participé à la diffusion.

Réalité précieuse enfin des nouveaux collaborateurs qui sont venus se joindre aux fondateurs. On trouvera leurs signatures dans ce numéro 2. Ils apportent avec eux, non seulement leur personnalité propre, mais aussi celle de leur village.

Si le numéro 1 du lanternin se centrait davantage sur le passé, obéissant à l'impérieuse nécessité de sauvegarder la mémoire des choses disparues, le numéro 2, lui, se tourne vers le futur, un futur qui risque d'être immédiat dans cette haute vallée : le Parc National du Mercantour.

Un futur qui conditionnera aussi bien la conservation du passé que la survie du présent. Au-delà des passions que ce projet suscite, nous nous efforçons d'en témoigner avec le seul souci d'éclairer. N'est-ce pas là la fonction d'un lanternin ?

FOUR COMMUNAL ET PAIN D'AUTREFOIS

...Au moment de quitter Châteauneuf, on nous fourra sous le bras deux boules de pain odorant. Partager le pain... Nous les Entraunois étions venus pour partager cette revue que nous avons créée, établir avec Châteauneuf une complicité fructueuse pour le Val d'Entraunes... Aujourd'hui c'est chose faite. Quelque chose de biblique : l'alliance du Verbe et du Pain retrouvée.

C'est un petit village situé loin du bruit de la grand'ville, du tumulte, de la poussière et de la foule. Beaucoup de gens l'appellent : un coin de paradis... On n'y connaît que la pureté du ciel et d'une nature, vierge et sauvage.

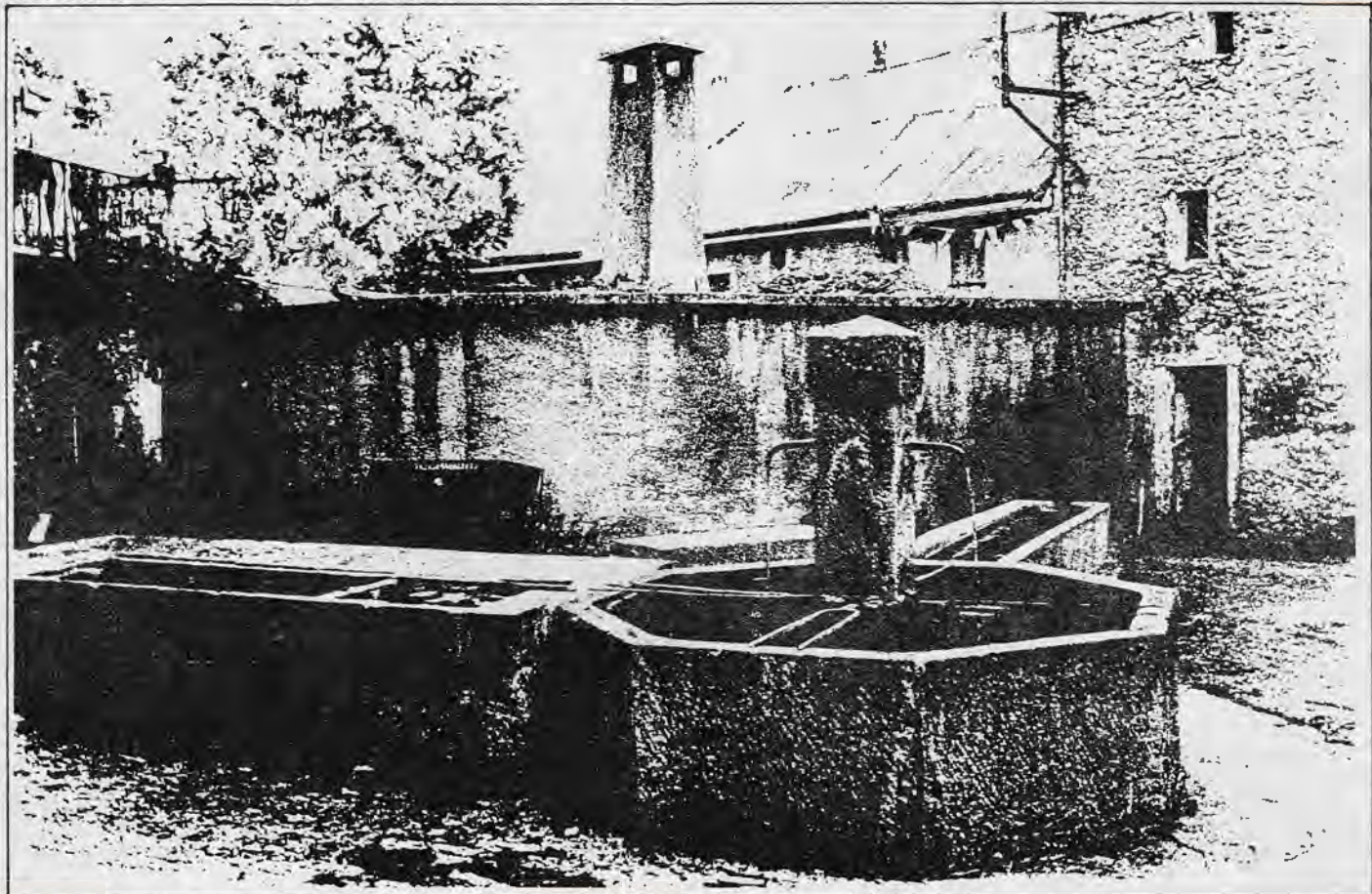
Perché sur une butte, il domine la vallée et ses maisons de "crèche" se groupent autour de la petite place. Petite par sa taille, certes, elle occupe néanmoins une place de choix dans la vie du village. D'abord parce que c'est elle qui nous accueille avec sa fontaine dont la pierre polie par le temps a été taillée, non avec la machine, mais grâce au burin et à la main de l'homme.

Puis à côté de cette fontaine, une bâtisse qui n'attire pas le regard par son aspect extérieur, bien au contraire, mais qui a su tenir un rôle important à travers le temps : le four communal.

Le four communal c'est le signe de la vie au sein d'un village et, autrefois, il invitait ses villageois à se réunir et à partager le plaisir de faire le pain, car, même si cela comportait une partie de lourde besogne, qui peut nier la joie que l'on éprouve devant une fournée de ce beau pain d'antan.

Aussi, depuis cinq années déjà, Châteauneuf a pris la décision de rallumer son four pour le bonheur des Châteauneuvois

La place, la fontaine et le four communal de Châteauneuf



d'origine et des Châteauneuvois d'adoption.

En effet, au XXe siècle, conditionnés que nous sommes par les facteurs vitesse et temps, mal nourris par toutes sortes de nourritures artificielles néfastes à notre santé, nous éprouvons le besoin de retrouver la qualité des choses pures.

Cela paraît, à certains, un peu désuet peut-être ? Mais il faut avouer que c'est un luxe difficile à s'offrir de nos jours.

Tout d'abord il a fallu rendre visite à la doyenne du village qui a revêcu sa jeunesse en nous livrant là merveilleuse recette du pain d'autrefois...

Le vieux four a déjà happé vingt charges de bois. Sa voûte, blanchie par la chaleur est prête à recevoir les pains. Nos boulangers doivent improviser un peu, certes, mais ce qui les guide c'est ce culte des anciens, cette intuition qui les pousse vers un retour aux sources, un retour au vrai.

Il nous faut l'indispensable pétrin. Bien sûr pas ce pétrin mécanique, mais celui-là même qui a déjà servi tant de fois. Il sait bien des histoires et il les raconterait s'il pouvait parler.

Puis il a fallu recueillir de la fécule de pommes de terre qui sera mélangée à l'eau. Après avoir versé cinquante kilos de farine mêlée au levain naturel.

Au travail !!

Il faut pétrir et -croyez-moi- cela demande de la bonne volonté, certes, mais surtout de la force. La pâte lève doucement dans une pièce chauffée jusqu'à ce que le moment le plus agréable arrive : on confectionne les miches de pain. Certains proposent des "fougasses" et varient ainsi la forme du pain. Mais chacun y met toute son âme. Le four est nettoyé des braises qu'il contenait encore et il est prêt à recevoir la pâte.

Il faut attendre...

L'air est parfumé. L'odeur du pain se faufile au milieu de la plus petite lézarde et les vieilles maisons retrouvent, j'en suis sûre, la joie du temps jadis.

Dans le four les boules gonflent..., dorent, gonflent encore jusqu'à ce que leur croûte craquelée prévienne les boulangers que le moment est venu de sortir la fournée.

C'est alors le plaisir de la vue qui se double du plaisir de se souvenir car on a fait un grand saut dans le passé. Assez de science-fiction, assez d'anticipation !! La preuve a été faite ici que souvent il est heureux de jeter un regard en arrière.



Ainsi les amoureux du village peuvent dire : GARDEREN CASTEÛ-NOU, et ses coutumes!!

Mais si le four fonctionne pour la grande joie de tous, été comme hiver, à l'occasion des retrouvailles lors des vacances scolaires, je dois dire que cela ne pose aucun problème, ne crée aucun souci, car tout s'effectue dans l'enthousiasme même si l'allumage du four demande du travail.

Mais en était-il de même lors de ce bon vieux temps ?

Pour obtenir réponse à cette question, j'ai du recourir aux archives de Châteauneuf et ce que j'ai découvert, à propos de notre four, est bien loin de ce plaisir que l'on éprouve en faisant le pain aujourd'hui.

Il fallait se plier à un règlement strict :

REGLEMENT DU FOUR

14 mai 1810

Du même jour, un membre a dit que la population de ce chef-lieu ne donnait pas une consommation de pain suffisante pour que le four à pain cuise continuellement; il s'ensuit que le four ne se chauffe que de quinze en quinze jours environ.

Ce qui est cause que celui qui est obligé de cuire le premier, et par conséquent de chauffer le four, est exposé à faire une dépense assez considérable en bois qui est fort rare dans cette commune.

...

La Justice Distributive exigerait cependant que chacun échauffe à son tour, en proportion de la consommation de pain qu'il fait...

Le Conseil reconnaissant la vérité des faits énoncés et la nécessité de prévenir les abus qui en dérivent a unanimement arrêté et arrête ce qui suit :

→

→ Règlement du four

1er- Chaque habitant du chef-lieu sera obligé d'échauffer le four à tour de rôle en proportion de la consommation de pain qu'il fait.

2ème- S'il se trouve quelque habitant seul, on lui enjoindra quelqu'un de façon que, réunis, ils ne fassent qu'un échauffage.

3ème- Il continuera d'y avoir un "fournier" pour diriger le four et veiller à ce que les fournées se suivent pour diminuer, tant que possible, la consommation de bois.

4ème- Le bois destiné à l'usage du four continuera d'être pris dans les terrains communaux et le maire indiquera, tous les ans, l'endroit où l'on devra en faire la coupe.

5ème- Il est expressément défendu aux particuliers de faire des coupes de bois pour leur usage journalier dans les terrains communaux, et dans le cas qu'il existe des contrevenants à cette disposition, le conseil municipal est d'avis que Monsieur le Maire soit autorisé à les poursuivre comme contrevenants aux lois forestières.

6ème- Comme la population et les familles varient et que, par conséquent, on ne peut faire un règlement sur plusieurs longues années, le maire, aidé de deux conseillers du chef-lieu, formeront annuellement un règlement. Ce règlement sera publié et affiché en la manière accoutumée pour que personne n'en prétende cause d'ignorance.

7ème- Ceux qui refuseront de se conformer à ce règlement pourront y être contraints par les peines de simple police et même exclus de l'usage du four jusqu'à ce qu'ils en aient acquitté toutes les charges.

Pour copie conforme
Le maire de la commune de Châteauneuf
Ginesy

Fort heureusement nous ne sommes pas en 1810 ! Le four est disponible à tout moment, heureux de revivre.

Quant aux Châteauneuvois, ils jouissent en toute sérénité de ce plaisir, de ce goût du temps passé.

Monique Jusbert

LES TRESORS DU VAL D'ENTRAUNES

PRECISIONS
SUR LES TABLEAUX
DE L'EGLISE D'ENTRAUNES



Pour compléter le dossier paru dans le n° 1 du Lanternin qui dressait un guide-inventaire de l'église d'Entraunes, M. Luc Thévenon, assistant de M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des Alpes-Maritimes, nous précise :

- Le tableau de la chapelle n° 3 (autel) représente Saint-Barthélémy entre Saint-Jean et Saint-Pierre.
- Le tableau du chœur (porte de la sacristie) représente les deux fondateurs de l'ordre des Trinitaires : Saint-Jean de Matha et Félix de Valois sous le couronnement de la Vierge.
- Le tableau de la chapelle n° 12 pourrait être celui de N.D. du Bel Amour et représente la Vierge à l'enfant tendant le Rosaire à Saint-Dominique et divers personnages.

Le 19 septembre 1978, trois tableaux de l'église d'Entraunes ont été descendus à Nice pour restauration afin d'être exposés en février prochain au Palais Iascaris : "Le festin chez Simon" (n° 2), "Saint-Louis Roi" (n° 4) et "Couronnement de la Vierge" (n° 8).
Nous en reparlerons.

René Liautaud

LA DEPOPULATION DU VAL D'ENTRAUNES

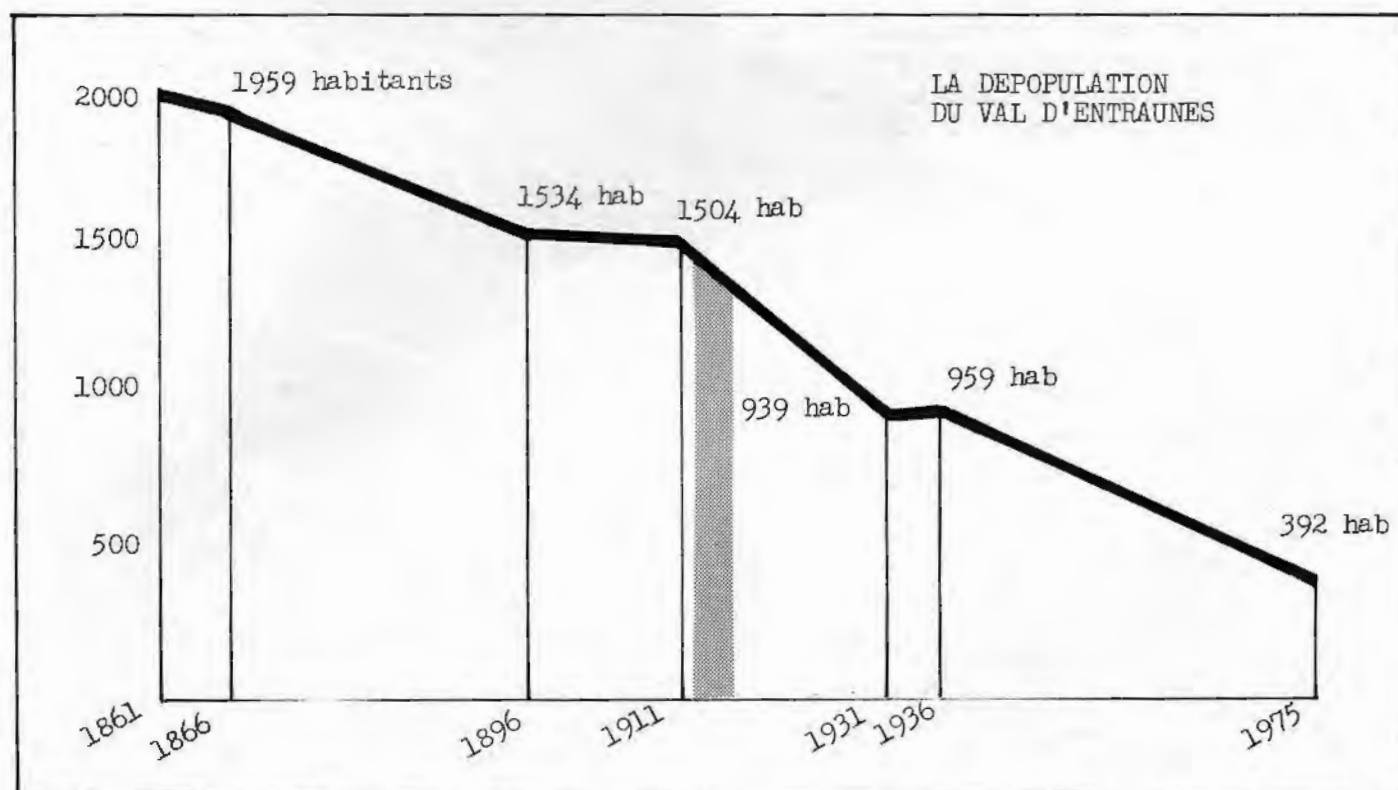
Dans l'éditorial du premier numéro du *Lanternin* Albert Tardieu met l'accent sur la mort lente du Val d'Entraunes et sur les conséquences désastreuses de sa dépopulation. Il nous a semblé intéressant dans le cadre de cette même revue de quantifier ce dernier phénomène grâce aux résultats de la vingtaine de recensements français de l'époque contemporaine conservés aux Archives Départementales. La courbe très simplifiée qu'ils nous ont permis d'établir groupe les effectifs des cinq petites communautés du Val (Entraunes, Saint-Martin, Villeneuve, Châteauneuf, Sauze)* et permet de saisir les principales étapes du dépeuplement. Tentons de les retracer à grands traits.

Notre point de départ sera la statistique de 1861 : la population totale atteint alors 1996 habitants. La date du rattachement est traditionnellement considérée

comme correspondant au maximum démographique dans la montagne niçoise, mais pour le Val le fait paraît moins assuré dans la mesure où certains dénombrements sardes antérieurs (1828, 1838, 1848) donnent des résultats bien supérieurs à 2000 unités (2427 habitants en 1838). Cependant ces derniers incluant les absents temporaires et parfois définitifs, un parallèle rigoureux avec les sources françaises s'avère malaisé. Aussi préférons-nous nous limiter à la période postérieure à 1860 afin d'avoir des ordres de grandeur parfaitement comparables.

A partir de ce moment en tout cas, la chute a été constante. On peut relever trois temps forts dans ce dépeuplement :

● 1866-1896 : la population passe entre ces deux dates de 1959 à 1534 âmes, c'est dire qu'à la fin du siècle la perte est →



déjà de 23,15% par rapport à 1861. La baisse régulière et marquée est à mettre en rapport avec la construction des routes (en particulier de la Nationale 210 vers la Cayolle) qui désenclavaient la haute vallée du Var et drainent les montagnards vers un littoral où la vocation touristique, qui ne cesse de s'affirmer depuis le rattachement, offre de nombreuses perspectives d'embauche.

● 1911-1931 : les habitants du Val, qui sont encore 1504 trois années avant le premier conflit mondial, se retrouvent 939 deux décennies plus tard, soit près de 40% de perte (et 52,96% par rapport à 1861). On aura vite compris que c'est la saignée de la Grande Guerre qui est à l'origine de cette catastrophe démographique : il suffit d'un coup d'oeil sur nos monuments aux morts pour en mesurer l'ampleur. Le phénomène est d'autant plus grave qu'il touche les hommes entre 20 et 40 ans c'est-à-dire qualitativement la partie la plus importante de la population, il ne laisse donc guère d'espoir de récupération postérieure.

● depuis 1936 (959 habitants) la chute s'est poursuivie sans interruption et, au dernier recensement, celui de 1975, le Val ne comptait plus que 392 habitants soit 80,36% de perte par rapport à 1861. Les

causes de l'exode contemporain sont elles aussi bien connues : le développement des moyens de transport, les handicaps scolaires ou sanitaires de l'existence au village, la baisse des revenus des agriculteurs, l'attrait d'un salaire fixe et d'un mode de vie urbain en sont les facteurs essentiels.

Les lignes qui précèdent n'auront pas étonné le lecteur, car elles ne font que relater des faits qui lui sont familiers. Notre intention était seulement de préciser quelques données du problème démographique à un moment où ce problème ne fait que se poser avec de plus en plus d'acuité. Depuis trois ans en effet la situation n'a fait qu'empirer de sorte qu'il est à prévoir que le futur recensement dressera un constat particulièrement sombre. Le plus grave est que les personnes résidant en permanence constituent une population très vieillie, d'où une moyenne d'âge élevée (au moins de 50 ans), et qui ne laisse aucun espoir pour l'avenir. Sans l'apparition de nouvelles activités, on ne peut qu'attendre des lendemains plus tristes encore.

Denis Andreis

* Denis Andréis, auteur de cette étude et historien, englobe la commune de Sauze dans le Val d'Entraunes, alors que la carte parue dans le n° 1 la maintenait en-dehors. Sur cette question, nous ne saurions trancher. Nous recevrons volontiers les avis des historiens, des érudits et, bien sûr, des habitants de Sauze, splendide village haut perché qui jette un oeil sur Guillaumes et un autre sur les Entraunes. Il n'y aura ni plébiscite ni annexion, seulement un point d'histoire à éclaircir.



CELUI QUI CROYAIT AU PARC CELUI QUI N'Y CROYAIT PAS

De maillons en maillons, la longue chaîne s'est hissée hors de l'océan de la procédure...

Voici le dernier maillon.

Nous allons enfin savoir ce qu'il y a au bout :

. soit une ancre de miséricorde, et le navire Mercantour pourrait voguer librement vers un destin controversé pour y défendre ses chances.

. soit un boulet de forçat auquel cas le projet de Parc, condamné, risque de retomber à l'eau englouti à perpétuité...

DOSSIER PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Le dossier qui suit a pour but de livrer au lecteur des éléments de réflexion sur le problème complexe du Parc National du Mercantour.

Ce dossier comprend deux séries de documents :

. des informations recueillies par notre revue : références chronologiques, cartes, extraits de réunion d'information.

. des témoignages adressés à la revue dont chaque signataire assume l'entière responsabilité.

A ce jour l'ensemble des témoignages qui nous a été adressé ne saurait refléter l'éventail complet des opinions sur le sujet.

Aussi le dossier Mercantour restera-t-il ouvert.



Roche Grande

1

DOCUMENT

On retrouvera dans ce document l'essentiel des réponses dont la transcription a été approuvée par Jean Bedel, adjoint au chargé de mission pour la Création du Parc National du Mercantour.

Le 9 août 1978, quelques semaines avant l'ouverture de l'enquête publique, se tenait à Entraunes une réunion d'information organisée par la municipalité. Jean Bedel répondait aux questions de l'assistance nombreuse et attentive.

● Où en est le Parc ?

- Les études pour la création du Parc National du Mercantour ont démarré il y a une dizaine d'années, c'est donc un vieux projet de l'Administration. Officiellement, la chose s'est concrétisée en septembre 1976 par un avant-projet qui concernait 28 communes dans les Alpes Maritimes et 5 dans les Alpes de Haute-Provence. Cet avant-projet a été soumis, comme le prévoit la procédure, à l'avis des collectivités locales, des organisations socio-professionnelles et des services techniques dans le cadre de ce qu'on nomme la phase de "consultation préalable". Les municipalités ont donc délibéré et donné leur avis (1); ont également répondu la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce. Les Conseils Généraux des deux départements se sont eux aussi prononcés.

Au cours de la phase suivante c'est un projet, inspiré de l'avant-projet (2) mais prenant en compte les observations faites dans le cadre de la consultation préalable, qui est proposé. Ce projet est soumis à une enquête publique (3) après avoir été "pris en considération" par le Premier Ministre. Nous attendons d'un jour à l'autre la lettre de prise en considération ce qui permettra de passer à l'enquête publique.

● Quel est le rôle de l'Enquête Publique ?

- L'Enquête Publique n'est pas un referendum, elle est faite pour recueillir les avis des personnes intéressées et pour en tenir compte. Après, il appartiendra au Conseil d'Etat, l'autorité habilitée à prendre le décret de création, de se prononcer. Même si un nombre important de voix s'élève contre la création du Parc, le Conseil d'Etat peut passer outre. Il semble que le Gouvernement ait bien l'intention de créer ce Parc. Le décret définira les limites, d'une façon précise, au niveau des parcelles, ainsi que la réglementation particulière qui s'appliquera au Parc du Mercantour dans le cadre de la réglementation des Parcs Nationaux.

● Que deviennent les quatre noyaux de l'avant-projet ?

- Dans le projet soumis à l'enquête publique, il n'y a plus qu'un seul noyau (4) qui couvre en zone centrale une superficie de 72 000 hectares environ, situés tous en altitude au-dessus de 1500/1800m. Le projet intéresse surtout des terrains domaniaux et des terrains communaux, très peu de terrains privés, ces derniers correspondent à moins de 5% de la surface totale et se trouvent en altitude, donc non urbanisables, ni constructibles.

(1) M. Sorba, maire d'Entraunes, précise qu'en 1976 le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la création du Parc du Mercantour et qu'en 1977 le nouveau Conseil Municipal a renouvelé son accord en rajoutant quelques restrictions et en faisant quelques demandes supplémentaires.

(2) voir carte "avant-projet 1976" →

(3) deuxième et troisième phase.

(4) voir carte p.4 de couverture.

CREATION DES PARCS NATIONAUX



1963 LA VANNOISE, 53000 hectares
 1963 PORT-CROS, terre 694 hectares
 mer 1800 hectares
 1967 PYRENEES, 48000 hectares
 1970 CEVENNES, 84000 hectares
 1973 LES ECRINS, 91800 hectares

● A quoi servira le Parc ?

- C'est un outil de protection de la nature, certes, mais c'est également un outil de développement économique, un outil d'éducation, un outil scientifique et un outil culturel. Chaque Parc comprend une zone centrale où s'applique une réglementation qui lui est propre. Cette réglementation vise à protéger non seulement la nature, la faune, la flore, mais également à protéger les activités pastorales contre les abus de la fréquentation touristique. Autour, une zone périphérique où ne s'applique aucune réglementation.

● Que prévoit la réglementation ?

- En ce qui concerne la zone centrale, la réglementation du Parc prévoit :

- l'interdiction absolue de chasser.
- l'interdiction de circuler en voiture. Cette interdiction ne s'appliquera, ni aux nationales, ni aux liaisons intervallées : col de la Cayolle, col de la Moutière.
- les piétons pourront circuler librement. Simplement, quand il y a des couvées, il est souhaitable de les laisser en quiétude, les gardes seront là pour prévenir les randonneurs. Les chiens seront obligatoirement tenus en laisse, sauf les chiens de berger naturellement.
- le feu est interdit, le camping aussi. Seul le bivouac est autorisé, c'est-à-dire la tente sur le dos qu'on déplie pour 48h maximum.
- la cueillette est autorisée pour les besoins familiaux. On pourra continuer à ramasser du génépi, mais si on fait commerce de ce génépi, on ne pourra plus le ramasser en quantité.
- les agents du Parc expliqueront aux randonneurs qu'il vaut mieux photographier les fleurs plutôt que de les ramasser. Le Parc aura les moyens de faire respecter l'interdiction, déjà existante, de cueillir certaines espèces rares.





Chapelle des Tourrés

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

1947

Création de la Réserve Nationale de Chasse du Mercantour.

1960

Le principe des Parcs Nationaux ayant été défini par une loi (n° 60-708), le Conseil Général des Alpes-Maritimes propose la création d'un Parc National autour de la réserve du Mercantour.

1961

Le décret n° 61-1195 établit la procédure de création des Parcs Nationaux et institue un Comité Interministériel des Parcs Nationaux.

1963

Création du premier Parc National français : la Vanoise.

1966

Le projet du Parc National du Mercantour est mis à l'étude.

1971

Inauguration de la station de ski Isola 2000 (qui échappera donc au futur tracé).

1973

M. Florent est chargé d'établir l'avant-projet. →

(5) ONF : Office National des Forêts.

(6) POS : Plan d'Occupation des Sols.

→
□ l'interdiction également de construire, sauf si cela est inscrit au plan d'aménagement du Parc. Mais on pourra restaurer des ruines figurant au cadastre à condition de respecter des règles architecturales, et on pourra rénover, construire, modifier ou étendre des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole, forestière ou pastorale.

● Y aura-t-il un plan d'aménagement ?

- Un plan d'aménagement du Parc est arrêté par le Conseil d'Administration. Dans le cadre de ce plan, le directeur du Parc propose chaque année un programme d'aménagement avec un budget correspondant. Ce budget représente entre cinq et huit millions de nouveaux francs par an dont 70% en salaires et charges sociales, le reste pour les équipements. Le Conseil d'Administration approuve ou modifie ce programme. Le Parc National encouragera dans la zone centrale des équipements pastoraux du type vacheries, bergeries, logements pour bergers, et tout ce qui est adapté au tourisme actif lié à la randonnée été-hiver, notamment sentiers, refuges, équipements de sécurité.

● Comment sera géré le Parc ?

- Par un Conseil d'Administration qui se compose pour moitié d'élus locaux. Pour les Alpes-Maritimes, il y a 4 conseillers généraux et 10 maires. Pour les Alpes de Haute-Provence : 1 conseiller et 3 maires. L'autre moitié des membres du Conseil est constituée, d'une part, de fonctionnaires représentant les Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Équipement, de l'Éducation et de la Jeunesse et des Sports; d'autre part, de personnalités représentant des organismes scientifiques, des associations de protection de la nature et l'ONF (5).

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par an pour définir les grandes lignes de la politique du Parc, pour approuver le programme et le budget. Il désigne une Commission Permanente qui, elle, se réunit trois à quatre fois par an. Elle a pour mission d'appliquer la politique définie par le Conseil d'Administration. Elle assure la gestion et peut avoir des décisions précises à prendre face à des problèmes qui se posent en cours d'année. Elle corrige éventuellement des décisions mal formulées par le Conseil devant lequel elle sera ensuite responsable, le Conseil restant seul juge.

Dans cette Commission Permanente, les élus locaux ont la majorité. Le projet prévoit onze personnes : six élus locaux et cinq des autres collègues.

● Que se passera-t-il en zone périphérique ?

- En zone périphérique aucune contrainte n'est prévue, exceptée l'interdiction de la publicité le long des routes. On établira un plan d'aménagement de cette zone, sous forme d'un schéma d'orientation. Les communes continueront à gérer leurs équipements et à définir leur priorité, comme elles le font déjà, mais nous espérons donner

→ Chronologie

1976

Mai. Le Conseil des Ministres décide d'entamer la procédure en quatre étapes prévue par le décret 61-1195.

1976

Septembre. Commence alors la première phase avec la consultation administrative des collectivités locales et des chambres consulaires sur la base d'un avant-projet de Parc National qui couvrirait 60 000 hectares divisés en quatre noyaux. Il s'agit d'une solution de compromis ménageant des projets de stations de ski, notamment ceux de Caramagne (Tende) et d'Azur 2000 (Valdeblorre-Molières).

1978

Juin. Après de nombreuses consultations et délibérations, les conseils municipaux des communes intéressées et les chambres consulaires émettent leur avis sur l'avant-projet proposé. Fin de la première phase.

1978

9 août. Cet avant-projet ayant été modifié en fonction des réserves formulées, le premier ministre M. Raymond Barre décide de le "prendre en considération". C'est la deuxième phase.

1978

17 août. Ne comportant plus qu'un seul noyau de 72 000 hectares, le projet définitif est soumis à l'enquête publique (du 28 août au 1er octobre). Nous en sommes à la troisième et avant-dernière phase.

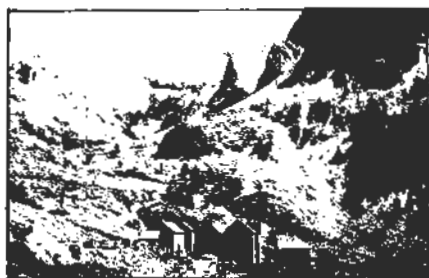
1978

2 octobre. Les élus locaux votent une motion exprimant leur opposition au projet tel qu'il a été présenté à l'enquête, sans pour autant s'opposer TOUS au principe du Parc lui-même. D'autres signatures s'ajouteront aux leurs.

1978

Décembre. Nous attendons la quatrième phase, la dernière

La Madone de Fenestre



plus de cohérence aux interventions de l'Etat. Les communes seront toujours maîtres d'ouvrage et, avec leur accord, nous essaierons de faire un travail d'animation sur le plan économique. Les communes classées en zone périphérique, et en particulier Entraunes, recevront une aide spéciale "zone périphérique" qui s'ajoutera aux programmes d'aide actuels.

C'est en zone périphérique qu'on plantera les centres d'information parce que l'information doit aller aux gens et non pas les gens vers l'information. D'où la notion de "porte du Parc". On essaiera de créer une "maison de la montagne" dans un bâtiment approprié, par exemple à Entraunes dans la maison de la commune. Une information intéressant le Syndicat d'Initiative et le Parc y sera distribuée sous forme de documents comportant les sigles du SI, du Parc, et aussi de telle ou telle association culturelle. Cet équipement sera pris en charge à 100% par le Parc, sous réserve qu'il soit inscrit au programme.

● Les propriétaires pourront-ils encore gérer librement leurs pâturages ?

- Le Parc n'est pas propriétaire de la moindre parcelle en zone centrale. Les propriétaires habituels restent propriétaires. A ce titre ils continueront à percevoir le prix des locations de pâturages, ce qui est valable notamment pour les communes. Dans le Parc des Ecrins, les communes cherchent à tirer le meilleur profit des locations de pâturage, c'est normal. Elles font des adjudications où le meilleur offrant l'emporte. Cela peut être quelqu'un de l'extérieur, auquel cas on ne respecte pas l'objectif fixé par le Parc qui est de favoriser les éleveurs locaux; pour éviter cela le Parc offre de payer à la commune le prix de l'adjudicataire et prend ainsi en location les pâturages qu'il rétrocède pour un franc symbolique aux éleveurs locaux. Il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas la même chose dans le Parc du Mercantour partout où cette formule correspondra à un besoin.

● Y aura-t-il un POS ?

- A Entraunes, on mettra à l'étude un POS (6) rapidement après la création du Parc, comme dans toutes les communes du Parc. C'est une nécessité. En effet, en zone de montagne, il y a conflit entre la fonction résidentielle et la fonction agricole. D'où compétition pour l'utilisation des terrains. Il appartiendra aux communes de la zone périphérique de régler cette compétition. Bien sûr, nous, Parc, nous participerons à cette négociation et nous encouragerons un équilibre. Outil de protection, mais aussi et autant de développement économique, le Parc cherchera à réaliser l'équilibre des trois fonctions : la fonction agricole et pastorale, la fonction artisanale et commerciale et la fonction touristique. Chacune doit être représentée. Cette recherche s'appuiera donc nécessairement sur un plan d'occupation des sols.

Un POS est établi par un bureau d'études privé contrôlé par l'Administration. Le bureau d'études fait une propo- →



Sous le sommet de Roche Grande.

sition de zonage aux représentants de l'Administration, des collectivités et des partenaires directement intéressés par le POS.

C'est un combat long et difficile. Il y a des POS qui aboutissent en un an, d'autres en 2 ou 4 ans.

- L'attrait touristique posera-t-il des problèmes d'hébergement ?

- Le Parc va attirer des gens intéressés par un séjour dans un espace de nature, par des randonnées été-hiver, à pied, en ski, ou exceptionnellement à cheval; il faudra pour les accueillir des équipements d'hébergements, de restauration et des actions d'animation.

Nous chercherons à encourager un tourisme plus responsable, géré par les gens du pays. C'est un développement par paliers, progressif. Créer 500 emplois, je ne dirais pas que c'est facile, mais ça peut se faire dans le cadre de l'implantation d'une station touristique lourde, mais à quel prix pour l'environnement, pour la collectivité nationale (car il faut bien que quelqu'un paie), mais surtout pour le patrimoine culturel de la montagne!! Créer 15 emplois à Entraunes, cela me paraît plus important surtout s'ils sont gérés par les habitants du village. Dès lors que ceux-ci peuvent assurer la double activité d'agriculteurs (ou d'artisans) et de gestionnaires de gîtes ruraux, cela peut les conforter et leur permettre de rester au pays. C'est l'objectif d'un Parc National.

Nous favoriserons un tourisme doux à l'opposé d'un tourisme dur. Un tourisme dur c'est un tourisme d'urbanisation en altitude, nous voulons un développement doux au rythme des besoins et des possibilités des populations. La Directive Nationale d'Aménagement de la Montagne, datée du 22 novembre 1977, prévoit d'ailleurs une urbanisation de l'espace en continuité avec les villages existants; nous nous inscrivons dans la droite ligne de cette directive qui est la base réglementaire de la nouvelle politique de la montagne.

- Comment seront recrutés les gardes du Parc ?

- Les gardes sont des moniteurs recrutés par concours national, ouvert à tous les français. La sélection se fait sur trois critères : culture générale niveau BEPC, aptitude physique à une mission en montagne été-hiver (à l'avantage des montagnards), connaissance géographique, historique et culturelle du pays (ce qui favorise les autochtones). Pour les Ecrins, au concours de recrutement de 40 gardes-moniteurs, 70% des reçus étaient originaires du pays.

Il y aura également une équipe d'animateurs : un conseiller scientifique, un conseiller en milieu rural (qui est un conseiller technique et administratif auprès des collectivités), un conseiller culturel et un responsable technique chargé de surveiller les travaux réalisés dans

le Parc et ceux qui pourraient l'être en zone périphérique avec financement intégral du Parc (notamment les "portes" du Parc).

- Le Parc étant sous la neige pendant six mois, faut-il parler de ski ?

- Oui, pour le ski, une étude est en cours que nous avons confiée à un architecte-urbaniste, Laurent Chappis, homme d'expérience dont la compétence ne peut être mise en doute. Sa technique consiste à parcourir à pied ou en ski, le terrain en toute saison, les jours où il fait beau, les jours où il ne fait pas beau.

M. Chappis a travaillé sur le Massif de Sanguinière qui intéresse trois communes : Entraunes, Uvernet-Fours, et Saint-Dalmas-le-Selvage. En résumé, ses premières propositions consistent à considérer Estenc comme le point de départ d'une activité de ski de randonnée. Il pense qu'il y a là un produit nouveau, relativement peu connu en France, qu'il faut mettre au point. En complément, il proposait également l'aménagement d'un petit domaine de ski de piste susceptible d'intéresser une clientèle plus familiale. Domaine modeste certes, mais comme il s'agit de la zone des Garrets, secteur domanial, l'ONF manifeste des réticences. Actuellement nous cherchons une solution au problème ski de descente en liaison peut-être avec Saint-Martin-d'Entraunes et le Col des Champs. Nous avons donc élargi la mission de M. Chappis, ceci dans un souci de réalisme, sans complètement abandonner sur les Garrets, mais pour prospecter, sur des bases objectives, toutes les solutions possibles.

- Le ski n'est-il pas en contradiction avec la notion de Parc ?

- Pour le ski de randonnée qui n'exige aucune mécanisation, seulement des refuges et des équipements de sécurité, il n'y a pas de problème. C'est une activité tout à fait compatible avec un Parc National.

Pour les équipements de ski de descente, les choses sont moins claires. Mais ce qui est sûr c'est que nous n'accepterons pas d'équipements lourds. Peut-être une ou deux remontées, pas plus. En aucun cas nous ne devons altérer le caractère naturel du site. Cela restera un ski de nature, demi-sauvage avec des pistes où l'on n'acceptera pas de terrassement et où l'on exigera un minimum de coupes d'arbres.

Les communes de Valdeblore et de Saint-Martin-Vésubie ne voient leur survie qu'à travers un projet lourd : Azur 2000. Il n'est pas question d'autoriser ce projet sous sa forme première. Mais notre problème n'est pas de protéger uniquement, c'est aussi d'éviter que les communes ne meurent. Si on avait visé un seul objectif, la protection du milieu naturel, on aurait créé une réserve naturelle. Nous voulons une montagne vivante avec le souci d'équilibrer toutes les formes d'activité.

Nous laisserons donc M. Chappis aller jusqu'au bout de ses propositions.

*Laurent Chappis, architecte de la montagne depuis 30 ans, est le promoteur de théories novatrices en matière de stations de sports d'hiver. Longtemps considérées comme utopistes ses théories ont été reprises dans la Directive d'Aménagement de la Montagne du 22 novembre 1977. Il construit actuellement dans le val d'Aoste la station du Pila.

→

● Pour conclure, aujourd'hui 9 août, quel est votre sentiment personnel ?

- J'espère que ce Parc se fera parce que je suis persuadé que c'est un bon outil de développement pour une commune de montagne comme Entraunes. J'en ai la conviction totale et certaine.

Dans tous les Parcs il y a des problèmes au début. Un Parc National apparaît comme un épouvantail. Progressivement les choses s'apaisent, se règlent et s'installe un climat de confiance.

L'Administration du Parc National se trouvera avec ses agents sur le terrain, en fond de vallée. Habituellement par un souci de rentabilité, on rapatrie tout le monde vers les grands centres. Pour les Parcs Nationaux, c'est la démarche inverse. Dans les Ecrins, les agents du Parc vivent dans des hameaux où il n'y a plus que cinq ou six personnes âgées. Cela posera des problèmes quand ces agents auront des enfants en âge scolaire, mais il faut bien réamorcer la pompe, sinon c'est fini...

On a mis dix ans à essayer de faire le Parc du Mercantour, on y arrivera peut-être, je ne sais pas. Mais il est certain qu'on ne recommencera pas cette aventure avant longtemps... dans cinquante ans peut-être ?

Cela doit donc rassurer ceux qui craindraient une modification intempestive des limites; les limites d'un Parc National ne peuvent être modifiées sans reprendre l'ensemble de la procédure. ■

(Propos recueillis par Lou Lanternin)

©



CHATEAUNEUF

après l'enquête publique

Un rapide tour d'horizon sur le cahier d'enquête amène deux constatations :

- la participation est très élevée pour un petit village et le dossier a été étudié de près.
- à l'unanimité on a dit "non" au projet de Parc, constatant qu'il n'apporte rien, ni à la commune, ni aux habitants. Il représente, par contre, un danger évident pour le pays.

On peut rappeler que le tiers de la superficie de la commune fera partie du noyau central du futur Parc, les deux tiers restants étant intégralement inclus dans la zone périphérique.

Un grand nombre de pages ont été remplies (cinquante signatures environ); certaines des interventions, très longues, reprennent les données du dossier consulté en mairie à l'aide d'une argumentation étoffée démontrant à quel point ce projet est inadmissible. D'autres interventions, plus courtes, résument le mécontentement des intéressés et leur opposition au projet. Quatre lettres de propriétaires, qui n'avaient pu se rendre à la mairie, sont également jointes au dossier : elles vont dans le même sens. Une lecture plus attentive fait apparaître la représentation de tous ceux qui participent à la vie du village.

De nombreux propriétaires ont spécialement insisté sur l'atteinte à la propriété privée, le peu d'intérêt que présente le projet, l'absence de contrepartie à ce que l'on peut considérer comme une mise sous tutelle, les dangers d'un tourisme mal compris.

Les bergers, soulignant également les dangers du tourisme, notent les difficultés à venir pour exercer leur profession.

L'unique artisan de Châteauneuf s'inquiète également pour l'avenir de l'acti-

tivité qui est la sienne dans un contexte de ce type. Se sont élevés également contre la création du Parc tous ceux -retraités ou vacanciers- qui apprécient la qualité de la vie telle qu'elle existe encore aujourd'hui dans nos montagnes.

Outre les personnes privées, les associations de Châteauneuf, à savoir l'association de chasse "L'écureuil" et l'association "Garderen Casteu Nou" ont joint leurs remarques au dossier.

Enfin le cahier d'enquête se termine par le texte de délibération du Conseil Municipal, reproduit ci-après, adopté à l'unanimité, approuvé et signé par les assistants.

Bernadette Manigault

CONSEIL MUNICIPAL

DE CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES

Délibération du 1er octobre 1978

Le maire rappelle que, par arrêté en date du 17 août 1978, Monsieur le Préfet a décidé l'ouverture d'une Enquête Publique relative à la création d'un Parc National du Mercantour et qu'un dossier est déposé à cet effet à la mairie.

Il rappelle en outre que, par délibération en date du 17 octobre 1977, le Conseil Municipal a refusé d'associer la commune de Châteauneuf-d'Entraunes à la création du Parc National considérant :

- que les limites projetées ne peuvent être acceptées telles qu'elles sont établies.
- que le projet de réglementation ne paraît pas être favorable aux libertés de la collectivité.
- que le nombre des représentants des collectivités concernées au sein du Conseil d'Administration n'est pas suffisant.

Il rappelle que, par délibérations en date du 10 octobre 1977 et 13 juin 1978, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a refusé de donner son avis, tant que les →

garanties exigées par les élus des communes n'auront pas été satisfaites. Le maire ajoute que, malgré les modifications apportées au projet initial, les questions citées ci-dessous restent sans réponse. Il note à quel point le projet de Parc pénalise l'économie de la commune, les activités pastorales, forestières et cynégétiques.

Les activités pastorales seront extrêmement limitées et les éleveurs ne pourront même plus donner les soins nécessaires pour parer à certaines maladies qui atteignent les animaux et cela aussi bien sur les pâturages communaux que particuliers. Ils risquent également d'être gênés dans leurs activités par l'afflux de touristes; par conséquent, dans les années à venir, les pâturages communaux, constituant une ressource essentielle de la commune, peuvent être désertés.

Pour les exploitations forestières, le même problème se pose : elles seront très limitées, la commune n'en aura plus la libre disposition, d'où perte d'un capital important. De plus, si les risques d'incendie de forêts, déjà importants sur les terrains boisés, n'ont pas à ce jour provoqués de ravages, c'est que les montagnards ont conscience de ce danger. Il n'en sera pas de même de promeneurs non avertis, et le risque sera multiplié par le nombre de passages. La commune n'a aucune garantie de protection contre ce fléau : implantation de chemins pare-feu, équipement, matériel approprié...

Enfin les chasseurs seront privés d'une grande partie de leur territoire sans aucune compensation. Ils ignorent quelles contraintes pèseront sur la zone périphérique. La chasse est la seule distraction des montagnards -distraction de surcroît bénéfique- qui contribue, directement par l'élimination d'animaux malades ou nuisibles, indirectement par le remplacement du gibier et les semences de céréales, au maintien des espèces naturelles.

Considérant que la décision de mise à l'Enquête n'aurait pas dû être prise sans que soient réglées et portées à la connaissance des communes concernées les questions préalables posées tant par le Conseil Général que par notre Conseil Municipal.

Considérant de plus que le type même de consultation -par enquête écrite- ne constitue pas un moyen d'expression approprié dans une région où prédomine la tradition orale.

Considérant que le Parc n'apporterait que contraintes insurmontables aux populations locales, sans leur garantir les retombées économiques satisfaisantes pour assurer leur maintien en zone de montagne et compenser le préjudice subi. En effet, les contraintes pesant sur la zone périphérique n'ont pas été clairement définies, aucune garantie n'a été formulée, ni aucune mesure concrète dont pourrait bénéficier la commune ou les habitants; aucun contrat pluriannuel n'a été établi par l'Administration au regard des aliénations et servitudes importantes tant sur le plan foncier que sur le plan des atteintes aux prérogatives communales sur des portions très importantes du territoire.

Considérant, par conséquent, que la création d'un tel Parc constituerait une mise sous tutelle intolérable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au projet de création du Parc National du Mercantour.



A propos du Parc National du Mercantour...

Pourquoi tous les habitants de Châteauneuf sont-ils violemment opposés à la création de ce Parc National du Mercantour?

Pour répondre à cette question, il suffit de penser aux réserves d'Indiens créées en Amérique du Nord par les impérialistes blancs.

Le Parc National du Mercantour est une réserve d'Indiens créée par des intellectuels pour que les citadins du littoral viennent "voir" les animaux, les autochtones et les plantes réservées. Quelquefois les Indiens vendent des colifichets aux touristes, c'est ce qui a peut-être attiré quelques communes à accepter ce Parc.

Mais les habitants de Châteauneuf ne veulent pas être des indiens dans une réserve, ils veulent que leur montagne continue à être libre.

François Gaymard

ENTRAUNES

Observations consignées dans le registre d'Enquête Publique sur la création du Parc National du Mercantour

L'Enquête Publique sur le Parc du Mercantour s'achève ce jour premier octobre.

Le Conseil Municipal, en réunion publique, s'est réuni et s'est prononcé sur différents points très importants au sujet de la réglementation du Parc.

Lors du Conseil Municipal du 6 août 1977 les principales restrictions émises par la précédente municipalité le 3 octobre 1976, avaient été confirmées et complétées par certaines conditions supplémentaires.

Voici les points importants qu'il est indispensable de préciser :

- Entraunes sera "porte du Parc", l'accueil des visiteurs se fera au village.
- Les gardiens chargés de notre territoire seront obligatoirement logés par le Parc sur la commune d'Entraunes. Ils seront recrutés en priorité parmi les candidats locaux. Une préparation au concours devra être assurée dans les Alpes-Maritimes.
- Le maire d'Entraunes sera membre du Con-

seil d'Administration et de la Commission Permanente.

- Le domaine skiable (ski de piste) des Garrets, reconnu excellent par M. Chappis, architecte de la montagne, devra être aménagé et mis en exploitation par le Parc.
- Pour la population locale, la cueillette du génépi, de la camomille, des framboises, champignons, myrtilles, etc... devra être garantie pour les besoins familiaux, le maire délivrant les autorisations aux habitants du village et aux estivants.
- Le territoire de chasse de la Société Entraunoise se voit considérablement amputé surtout sur la rive droite du Var. Pour garantir ce droit ancestral, le Conseil Municipal demande à ce que les terrains domaniaux, non inclus dans le Parc, soient automatiquement concédés gratuitement à la Société de Chasse. De plus, les limites actuellement proposées, étant trop restrictives pour la chasse aux chamois, le maire demande à ce que les terrains de Roche Grande jusqu'aux Raillettes, Crête de Château Vieux, vallon reliant Roche Rousse à l'Adrech de la Morière, soient exclus de la zone centrale. Le Conseil Municipal demande à ce que les restrictions émises par les chasseurs sur le registre d'Enquête Publique soient étudiées avec la plus grande attention.



Estenc, la Loïc

POINT DE VUE

D'UN CHERCHEUR
DE L'UNIVERSITE DE NICE
ORIGINAIRE DU VAL D'ENTRAUNES

Extraits de son étude intitulée "Les éléments de l'analyse pour une prospective de l'aménagement de l'espace montagnard - La commune d'Entraunes dans les Alpes Niçaises" parue dans le n°2 nouvelle série octobre 1977 de la revue scientifique "Analyse, Organisation et Gestion de l'Espace" publiée par le Centre d'Analyse de l'Espace de l'Université de Nice.

L'espace montagnard, dont les paysages ont été notamment modelés par l'érosion comme par le travail humain accumulé au cours des siècles, est redevenu un objet d'enjeu aux dimensions nationales et aux implications internationales. Enjeu d'autant moins mineur au stade actuel du capitalisme d'intervention que la majorité des populations qui y vivent sont disséminées, voient leurs effectifs réels s'amenuiser et n'ont en tout état de cause plus guère les moyens de faire entendre leur voix. Et l'on comprend pourquoi les principales questions d'actualité qui ont trait à cet espace montagnard et à son devenir suscitent parfois des débats et des luttes d'une telle ampleur.

La commune n'est soumise à aucun SDAU et n'a pas encore de POS. Si elle en avait eu un, elle aurait pu s'en prévaloir au moment de l'élaboration du projet du Parc National du Mercantour, dans la mesure évidemment où ce document d'urbanisme aurait pris en compte les exigences d'un développement contrôlé et d'un équipement mesuré d'une partie du domaine skiable.

Cela explique que dans le projet du Parc National du Mercantour rendu public en 1976, la zone centrale englobe près de 70% du territoire communal, le reste étant inclus dans la zone périphérique. Cette très forte emprise s'explique aussi par le fait que l'Etat détient déjà 47% des 7851 hectares de ce territoire -contre 30% à la commune- et par une volonté politique évidente de "geler" entièrement le domaine skiable entraunois compte tenu des dispositions restrictives de la réglementation. Volonté d'autant plus évidente que pour libérer certains sites, la commune voisine

de Saint-Martin-d'Entraunes n'était pas touchée afin d'y permettre le développement dans le site de Chastelonnelle d'une station de 6000 lits prévue au Plan Directeur d'Urbanisme sur des terrains appartenant à une SCI constituée depuis de nombreuses années.

Certains n'ont pas hésité à présenter ce projet de Parc National aux Entraunois comme solution à leurs problèmes et au devenir de la commune en l'assortissant de possibilités de subventions importantes (gîtes, remontées mécaniques, etc.), de plan d'aménagement et de création d'emplois de gardes. De plus les pouvoirs publics ont dévolu, semble-t-il, à la Mission le rôle d'aménageur puisqu'a été passé contrat avec l'urbaniste Laurent Chapuis pour étudier les possibilités d'utilisation du Massif de Sanguinière -et donc son aménagement- dans le cadre du projet de Parc National. On ne connaît pas les décisions que sera seul habilité à prendre le Conseil d'Administration puisque le Parc n'est pas encore créé. A moins que les réalisations ne se fassent dans le cadre d'autres procédures, en attendant.

On peut s'interroger finalement comment il se fait que les initiateurs de ce quatrième noyau n'aient pas songé à étendre celui-ci aux immenses étendues sauvages ou forestières situées au sud c'est-à-dire aux massifs du Grand Coyer, du Mont Saint-Honorat, du Dôme de Barrot, etc.. entre le Verdon et la Tinée. C'est qu'il y a peut-être à cela des raisons qui dépassent de très loin la seule préoccupation de protéger la nature.

En tous les cas, il n'y a pas contradiction, d'une part entre les activités agricoles et les activités touristiques liées aux sports d'hiver et, d'autre part entre un aménagement raisonnable et une protection bien comprise de l'environnement. Cela dans la mesure où ils visent les uns et les autres à élever la qualité de la vie de TOUS, et pas seulement d'une minorité aisée de citoyens qui voudraient, de fait, jouir de la nature selon leur bon plaisir,

NB. Le lecteur tiendra compte du fait que depuis la publication de cette étude en 1977, le projet soumis à enquête publique en 1978 présentait quelques modifications par rapport à celui de 1976.

en laissant réduire s'il le fallait les communautés villageoises à des "réserves d'autochtones" en état d'extinction, comme c'est le cas pour celle d'Entraunes.

Il n'est pas normal dans notre région d'envisager, comme le font certains allègrement, une concentration croissante des hommes et des activités économiques sur le littoral pendant que l'arrière-pays continuerait à se vider pour devenir exclusivement un domaine de sauvagerie vacancière par extinction de la paysannerie indigène et colonisation de l'espace par des résidences secondaires -si ce n'est par des lotissements aux clôtures grillagées- épisodiquement peuplées de citadins.. que ce soit ou non en limite des zones protégées d'un Parc.

On peut finalement se demander si, pour Entraunes et le Val d'Entraunes, le projet public du Parc National répond à ces exigences. En effet, s'il autorise l'urbanisation dans la zone périphérique, il pourrait entraver sinon interdire, et en tout état de cause placer sous son contrôle absolu, l'équipement du domaine skiable, c'est-à-dire sa mise en valeur hivernale multiforme. Il risque par conséquent d'hypothéquer l'avenir, car c'est cette mise en valeur qui conditionne impérativement la fréquentation touristique régulière toute l'année et la rentabilité effective de tout établissement d'accueil. On pourrait par conséquent redouter qu'il compromette la création d'emplois permanents, d'activités et de revenus complémentaires seuls susceptibles de redonner réellement vie à cette commune tout au long de l'année et pas seulement l'été.

Si le Parc National doit se faire, il serait donc souhaitable, compte tenu des aspects positifs de sa création au regard de la protection d'un milieu naturel digne d'intérêt, que des rectifications de limites et de réglementation interviennent dans le sens des conclusions de cette étude. Notamment pour permettre d'équiper en remontées mécaniques le secteur des Garrets et du col de la Cayolle déjà traversé par la route des Grandes Alpes (il a été démontré que la pratique du ski alpin est une condition indispensable) et d'installer un téléporteur dans ce secteur et un ou deux autres dans la partie Nord-Est de la commune.

André Payan



Forêt des Garrets

au-dessus de l'Estrop



Cet article fait écho à la remarquable séance de projection que J.W Mead nous offrit l'été dernier sur le même sujet.*

Spécialiste de la flore de notre région, J.W Mead ajoute à ses compétences de botaniste un incomparable talent de photographe.

promenade botanique

de Saint-Martin au Col des Champs

* le 1.8.78 à Entraunes

Lis orange



Anémone des Alpes



Je ne vous donnerai pas ici une liste complète de toutes les fleurs que vous pourriez trouver au cours de ces promenades, mais seulement les noms de quelques unes d'entre elles que j'ai photographiées au gré de mon humeur du moment, lorsque la lumière me convenait.

La première étape de notre promenade traverse en lacets la forêt de l'Ubac, pinède constituée de pins sylvestres auxquels se mêlent quelques autres essences. La fleur la plus abondante ici est l'épilobe dont les grands épis roses envahissent peu à peu d'importantes parties de la forêt. Nous trouvons çà et là, le lis turban (fin juin) et, un peu plus tard, le lis orangé. En juin aussi, la pirole uniflore au parfum très suave, la grande pirole à fleurs multiples vert-jaune et la petite pirole dont toutes les fleurs sont tournées du même côté. Cette dernière ne doit pas être confondue avec la goodyera, petite orchidée blanche en épi torsadé. Très tôt aussi, deux autres orchidées à fleurs blanches, des céphalanthères. Un peu plus tard, plusieurs espèces de campanules et de nombreuses colonies d'orchis tacheté égayent le sous-bois. En août, la gentiane ciliée et la catananche au feuillage argenté, qu'on appelle parfois cupidone, et qui ressemble à une marguerite bleue sortant d'un calice d'argent, commencent à apparaître et vous les retrouverez de plus en plus tard tout au long de la promenade.

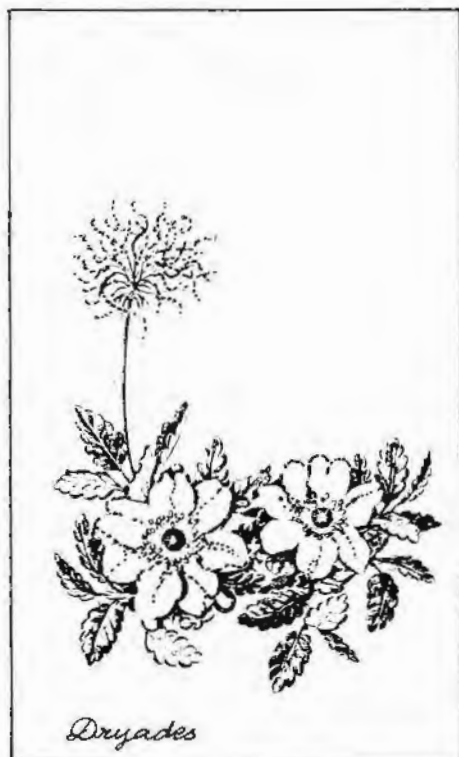
Quelques lacets après la chapelle Saint-Jean qui marque la sortie du bois, nous arrivons à notre deuxième étape : le curieux plateau de Saint-Barnabé. La route le coupe en deux zones très différentes : au Nord, une partie sèche, au Sud une alternance de prés marécageux et de monticules. La partie Nord et les endroits plus élevés au Sud sont plantés de mélèzes. L'entrée de la zone Nord est à l'Ouest du plateau, là où se construit actuellement le gîte rural. A la Pentecôte, cette région était couverte de fleurs : tapis d'orchis sureau jaunes ou rouges mêlés de gentianes acaules dont le bleu s'harmonise parfaitement avec la multitude des orchidées, pensées de toutes teintes, anémones des Alpes blanc bleuté, coronilles jaunes, polygalas, violettes, etc.. Qu'en restera-t-il ? Le chemin nous conduit vers la chapelle, à l'Est, et en route, nous trouvons encore quelques orchis sureau, des



gentianes, et, plus tard, des trolles. Mais il faut aller jusqu'au bout afin d'admirer la vue "imprenable" sur la vallée. Au Sud de la route, dans le marécage abondent les narcisses, les linagrettes, la ciboulette, les orchis moustique, globosa et latifolia. S'écartant un peu de l'eau, des masses de renouées roses, des trolles jaunes, avec, sous les arbres, des raiponces bleu clair en boules ou bleu sombre en cônes, et de grandes étendues de géraniums rose-violet. Toutes ces fleurs, et bien d'autres se succèdent de mai à juillet. Si vous vous éloignez un peu vers les éboulis des Aiguilles de Pelens, vous les retrouverez encore avec, en prime, un champ de paradisi lis. Enfin, n'oublions pas les colchiques en fin de saison.

Notre troisième étape nous fait maintenant descendre vers Chastelonnnette pour remonter par les lacets qui nous amèneront au Bois Vert. L'élargissement de la route a détruit la flore des talus, espérons qu'elle se reconstituera. En attendant, c'est alentour qu'il faut chercher en mai-juin la grégoria dont les coussins jaunes tapissaient autrefois tous les talus, le centranthe rose, proche voisin du lilas d'Espagne, et l'épervière jaune viennent un peu plus tard. Si vous allez au Clot de l'Al, vous pourrez voir des scutellaires des Alpes, des linaires jaunes, des dryades et des parterres de reconcules.

Dans le Bois Vert, la gracieuse ancolie des Alpes à fleurs bleu clair, deux espèces d'adénostyles, l'anémone hépatique et la grande astrance, le saxifrage à feuilles opposées, en beaux coussins rouges, est devenu rare; quand à la pivoine voyageuse, respectez-là, et rappelez-vous qu'une fois coupée, elle ne supporte pas le voyage.



A la sortie du Bois Vert, nous arrivons à notre dernière étape : la forêt cède le pas à la prairie alpine et le spectacle change totalement. Quand vous aurez admiré le paysage grandiose qui vous entoure : les Aiguilles de Pelens, la Fréma, la Dent de Lièvre et le Col, puis, au Nord l'Encombrette et, vers l'Est, la large échappée lointaine découpée par le torrent de la Bérarde, vous pourrez parcourir toute cette zone très diversifiée en abandonnant la route, bien sûr, et en multipliant vos excursions tout au long de la saison (mai à septembre).



Dès la Pentecôte, vous pourrez trouver l'anémone de Haller, bleu foncé et très poilue, puis le crocus et un cousin de la colchique, le bulbocodium rose lilas que la moindre pluie écrase au sol; la fritillaire du Dauphiné, elle, est proche de la tulipe; la gagea de Liottard, un tout petit lis jaune et la gracieuse soldanelle bleue suivant de très près la fonte des neiges (j'ai même vu des soldanelles fleuries dans la neige).

Suivent en juin la renoncule des Pyrénées, blanche et fragile, la gentiane printanière, les deux primevères : officinale (le coucou) et eliator (à fleurs plus grandes). En début juillet, c'est encore l'abondance : le petit daphné cneorum rose et parfumé, les pensées de toutes couleurs, blanches, jaunes ou bleues, l'orchis brûlé, l'adonis des Pyrénées (jaune), la potentille dorée, l'orchis pyramidal et bientôt la campanule d'Allioni dont la grosse fleur bleue, sans tige, pousse au ras du sol, en groupe serré, souvent au bord de la route. Dans la prairie encore, le lis martagon, le lin blanc, la nigritelle ou orchis vanille, la doronique, l'arnica, la benoite, l'anémone baldensis, l'aster des Alpes, etc.. Dans les éboulis, la primevère visqueuse, le pavot des Alpes jaune clair, la merveilleuse linaira des Alpes, sorte de petite gueule de loup, violet foncé à gorge orangé veiné, munie d'un long éperon. Sur les marnes noires se détache l'ail à fleurs de narcisse, grand, rose vif, très décoratif, qui voisine avec la fameuse bérarde subacaule que vous regarderez sans intérêt (elle n'est pas belle), mais que des botanistes du monde entier viennent voir sur place.

En fin août, les rhinantes, dont les petites fleurs jaunes sont cachées dans des bractées presque blanches, couvrent toute une partie de la prairie, tandis que les grandes carlines s'étalent et brillent aux derniers rayons du soleil.

La promenade est terminée, mais j'ai maintenant une requête à vous faire : mon indiscretion vous a peut-être permis de faire la connaissance de belles fleurs dont certaines sont rares : cueillir, c'est détruire. Alors veillez à ce qu'une plante soit très abondante avant d'en faire même un petit bouquet. Pensez aussi à ceux qui passeront après vous et ne saccagez jamais un beau parterre que vous venez d'admirer.

Merci.

J.W Mead

NDRL : Rappelons au lecteur que la région analysée par l'auteur n'est pas comprise dans la zone du Parc du Mercantour selon le projet 1978 (v. dossier Mercantour p. 7 à 19).

SKI DE RANDONNEE

par Pierre Tardieu

A 22 ans, Pierre Tardieu a déjà derrière lui une expérience considérable de la montagne. Il accepte de nous la communiquer en ouvrant ici la série des fiches d'itinéraires de randonnées. Se préparant à la profession de guide, il avait choisi cet été le Val d'Entraunes pour son stage de moyenne montagne, ce qui nous a permis de le voir à l'oeuvre et de profiter de ses précieux conseils. C'est lui qui anima avec des diapositives de ses nombreuses courses la soirée que l'Académie du Val d'Entraunes consacra au ski de randonnée, le 29 août dernier. On se promet, à cette occasion, de se retrouver au moment de la neige de printemps pour une sortie collective.

UTILISATION DES FICHES/ITINERAIRES

LEGENDE	itinéraire
	~~~~~	route
	▬	ligne de crête
	~~~~~	torrent
	⌒	chalet, cabane
	⊖	lac
	▄	barre rocheuse
	P	parking de départ

Degré de difficulté

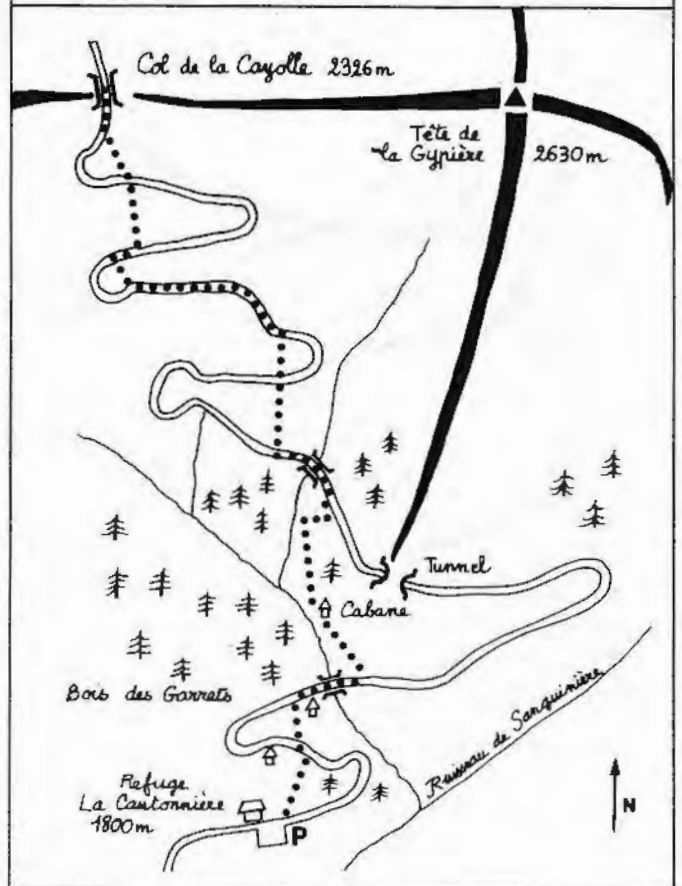
La difficulté est signalée par 3 degrés :

- Skieur moyen correspondant à un itinéraire où les chutes ne peuvent pas avoir de conséquences graves (pentes peu raides)
- Bon skieur correspondant à un itinéraire où le skieur doit être capable de passer des passages raides d'une façon assez sûre, sans gros risques de chute, quitte à descendre en traversées ou à faire des conversions dans les passages délicats.

suite page 24 →

COL DE LA CAYOLLE

1



Point de départ :
Estenc, La Cantonnière (1800m)
Difficulté : skieur moyen
Horaire : 1h30
Dénivellation de montée : 500m
Matériel spécial : néant

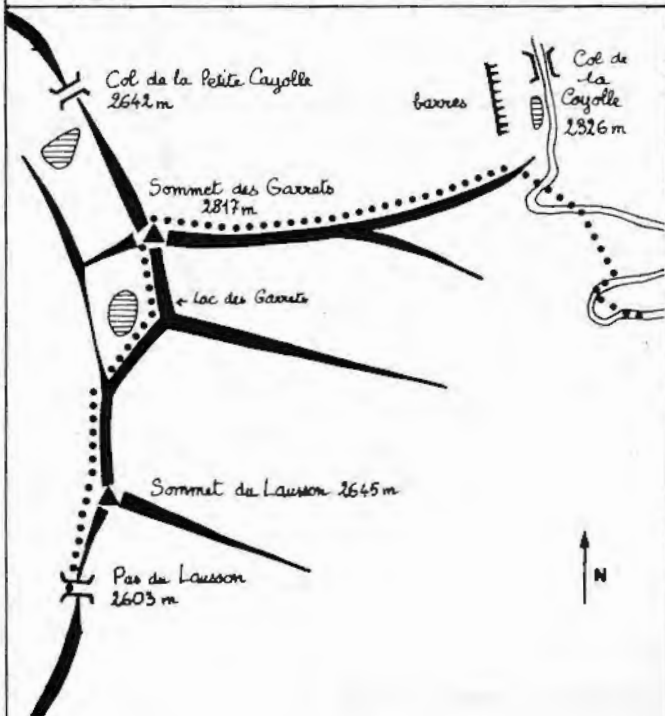
C'est un itinéraire de base, servant de départ pour de nombreuses autres randonnées. La montée au Col n'est ni très belle, ni très intéressante en elle-même. C'est pourquoi le Col de la Cayolle n'est pas conseillé en tant que but de randonnée, mais plutôt comme départ d'autres randonnées plus longues.

● Itinéraire : Remonter les prés derrière La Cantonnière pour rejoindre la route en passant à gauche du chalet le plus haut. Traverser le torrent par le pont et attaquer à gauche par une petite pente, assez raide, pour rejoindre une combe suspendue menant à une cabane. De là, par un passage sous bois et par une pente, assez raide sur la fin, on rejoint la route à proximité d'un vallon descendant de la Gyprière. Le traverser par le pont et, après une petite combe, remonter dans les mélèzes jusqu'au lacet supérieur. Longer la route jusqu'au lacet suivant et couper droit en direction du Col que l'on atteint de la même façon que par la route.

● Descente : plusieurs itinéraires rejoignent la clairière dans les Garrets, mais celui de montée est le plus intéressant car il évite les plats et la forêt dans le bas.

FICHE ITINERAIRE / SKI

SOMMET DES GARRETS 2



Point de départ :
Estenc, La Cantonnière (1800m)
Difficulté : skieur moyen
Horaire : 3h30
Dénivellation de montée : 1000m
Matériel spécial : néant

Itinéraire peu difficile et assez sûr. Il offre une très belle vue sur le massif ainsi qu'une descente agréable. Conseillé.

● Itinéraire : Suivre l'itinéraire n° 1 jusqu'à l'arrivée au Col de la Cayolle. Là, ne pas aller jusqu'à celui-ci, mais monter en passant à gauche d'une série de barres pour rejoindre une croupe arrondie descendant du sommet. La remonter jusque sous le sommet et sortir sur la crête par une montée plus raide d'une quinzaine de mètres en diagonale sur la droite.

● Descente : même itinéraire. On peut aussi rejoindre le Pas du Lausson en suivant la crête presque tout le long (0h30). Seulement une petite montée après le Lac des Garrets. Faire attention aux corniches.

FICHE ITINÉRAIRE/SKI

SKI DE RANDONNÉE



● Très bon skieur correspondant à un itinéraire où le skieur doit pouvoir passer et tourner dans toutes les pentes même très raides sans risquer une chute qui pourrait avoir des conséquences graves. De plus le skieur devra avoir une bonne connaissance de la montagne et de l'utilisation du matériel tel que : piolet, crampons et corde, en fonction de la difficulté de son itinéraire. Ainsi un très bon skieur devra être capable de se servir correctement d'une corde et d'un piolet, le cas échéant.

Horaire

L'horaire donné est très approximatif, car il dépend de l'état de la neige et de la trace à faire ou non.

Matériel spécial

Ce matériel sera indiqué dans chaque fiche chaque fois que les conditions particulières de l'itinéraire envisagé l'exigeront.

Attention : les couteaux font partie du matériel de base et sont indispensables.

Risques et dangers

Ne jamais partir seul.

Les passages les plus dangereux, et les risques d'avalanches ou de coulées sont indiqués. Cependant le randonneur devra faire appel à sa connaissance de la montagne pour savoir évaluer les conditions et mener son itinéraire en fonction de celles-ci. Il n'oubliera pas le risque des plaques à vent qui peuvent se trouver presque partout après une période de grand vent. Celui des coulées après de fortes chutes de neige et celui des corniches et des pentes de neige ramollies lorsque la journée avance.

Les itinéraires en traversée sont décrits dans le sens le plus intéressant. Ils peuvent être utilisés dans l'autre sens, mais la difficulté peut varier considérablement. Dans une description, à droite et à gauche s'entendent dans le sens de l'itinéraire; par contre, rive droite et rive gauche concernent le sens d'écoulement des eaux. (Nous publierons prochainement les consignes de sécurité du randonneur)



par Françoise Gilloux

La Fricassau

La fricassau es un plat entrounenc, es tamben la "festo dou pouorc", uno festo de familho qu'avie luec lou sero de janvié ou de febríé dou jout que se tuavo lou pouorc. Aqueu sero y avié reunis outour de la tau-lo la familho e lous amis.

Vequi coumo la fricassau se cuisinavo :
(per 20 personnos)

Dins uno bouono oulo ou un fetou de founto espesso, faire reveni lous poumons ou feje blanc, lou couor e la viande dou couo, tout aco chapoula en tocs gros coumo de pichounos rilholos .

Metre a couire la viande e lou resto ame las sebos coupaus en tranchos finos. Salà, pebrà.

Laissà couiro a fuec dous. Jougne un bouquet garni (lourie, farigouleto, sauvio). Ajusto dous bouons veires de vin rouji 12°. Si necessari, ajusta un pou d'aigo.

Couro la sebo es ben foundento, mescla lou feje chapoula ben fin. Laissa couire enca miech'ouoro, pa mai.

Sausso :

Faire trempa de pan sec raspa dins lou sanc dou pouorc. Lou buja dins l'oulo e laissa couire enca 5 minutos a pichoun fuec. Servi ben chaut sus des leissos de pan rousti.

La fricassée est un plat entraunois, mais c'est aussi la "fête du porc", une fête de famille qui avait lieu une fois l'an, en janvier ou février, lorsqu'on tuait le cochon. Ce soir-là, la famille et les amis se réunissaient autour de la table.

Voici comment on préparait la fricassée :
(pour 20 personnes)

Ingrédients

Foie, poumons et cœur du porc
2 kg d'échine de porc
1 kg d'oignons blancs
1/2 litre de sang de porc pur
2 bons verres de vin rouge 12°
Bouquet garni (laurier, thym, sauge)
Pain sec râpé

Dans une grosse cocotte ou un fetou de fonte épaisse, faire revenir les poumons, le cœur et l'échine coupés en petits dés. Faire ensuite cuire à feu doux la viande avec les oignons coupés en tranches fines. Saler, poivrer.

Ajouter un bouquet garni et deux bons verres de vin rouge. Si nécessaire ajouter un peu d'eau. Quand l'oignon est bien fondant, mélanger au tout le foie haché très fin. Laisser cuire encore une demi-heure, pas plus.

Sauce :

Faire tremper le pain sec râpé dans le sang du porc. Le verser dans la cocotte et laisser cuire encore 5 minutes à petit feu. Servir très chaud sur des tranches de pain grillées.



NOUVE

La velho de Nouvè, lou sero dou revelhoun, se fai un repast maigrè dich "Lou Grand Soupa de Nouvè". Aqueu repast de familho se coumpousavo de :

Rilholos de cougourdo à la sausso de noui.
Merlusso à la pouàlo à la vinaigretto.
Salado d'endivo (frisau).

Rilholos à la pouàlo.

Coucardos ou gansos.

Pouns de pèis.

"Lous quatre mandians": nous, amendos, avelanos, figuas.

Un bouon café.

Lou jout de Nouvè, lou dina de miejout coumprenie :

Un buli de chabro salau e de pouorc fresc ame legumes (carotos, pouore, rabos, sebos, truffos) ame enca uno bouono farso.
Froumai de meijoun.

Per dessert : lous quatre mandians.



LA GAZETTE du Val

ENTRAUNES

Du côté du Comité des Fêtes et des Loisirs...

Un jeune enfant qui se porte très bien. Trois ans seulement d'activités et déjà de nombreuses réalisations à son actif.

Tout le monde cet été a pu admirer le splendide chapiteau jaune et orange qui couvre entièrement la cour de l'école et met désormais à l'abri des caprices du ciel notre Fête Patronale de la Nativité.

Rappelons que ce chapiteau a été acquis grâce à un emprunt auprès des Entraunois et qu'il est déjà à moitié remboursé cette année. Le Comité, qui ne veut pas en rester là, envisage la rénovation du matériel existant et un nouvel équipement audio-visuel. Malheureusement le trop plein d'activités de cet été n'a pas permis à notre dynamique équipe de mener à bien l'installation de notre terrain de volley dans la cour de l'école, ce n'est que partie remise.

Nos festivités des 19,20,21 août ont connu un succès éclatant auprès de la population de la vallée. L'apéritif d'honneur du dimanche en la présence de MM.Ch.Ginesy et P.Augier, Conseillers Généraux, et de très nombreux élus du Canton, se déroula dans une ambiance très chaleureuse, après l'inauguration du chapiteau. L'après-midi le cyclo-cross humoristique dans les rues du village, organisé de main de maître par M.Albert Bazzaro, président du Comité des Fêtes, fit la joie de tous, petits et grands. Bravo à tous les courageux participants.

Le mardi soir, la cour de l'école transformée en une vaste salle à manger, éclairée des mille feux multicolores de la Fête, accueillit 193 convives : jamais vu de mémoire d'Entraunois! Grâce à l'enthousiasme de nombreuses ménagères, le dessert fut une splendide réussite. Tout se termina dans la joie et les chansons sous la conduite de talentueux guitaristes et accordéonistes.

Un regret, c'est de voir se dissoudre le sympathique orchestre "Les Baladins" qui pendant trois ans a contribué au succès de notre Fête.

Félicitations à M.Claude Payan pour la qualité de l'organisation des concours de pétanque et de belotte qui ont connu des affluences record.

De même les projections de diapositives organisées par le Comité des Fêtes et l'Académie du Val d'Entraunes ont permis d'animer plusieurs soirées à la Chapelle du Rosaire.

Remercions enfin chaleureusement tous ceux qui, sans ménager leurs efforts, se sont employés à assurer la réussite de toutes nos activités.

Claude Sorba Trésorière du Comité des Fêtes



Cyclo-cross à travers les rues d'Entraunes
Etienne Barot



L'arrivée de la course...
(Pierre Payan suivi de Bernard Boudin)

CONSEIL MUNICIPAL

Avec la venue de M. Rémy Mandine, Melle Georgette Gilloux et M.Gérard Forastiero, auxquels nous adressons toutes nos félicitations pour leur brillante élection, le Conseil Municipal d'Entraunes se retrouve au complet.

REUNION

Le mercredi 8 novembre, une réunion importante sur les problèmes de l'agriculture en montagne avait lieu à Entraunes dans la salle de la mairie. Trois ingénieurs du GETEGREF de Grenoble étudiaient les différentes exploitations agricoles du village et envisageaient diverses possibilités de développement.



GITES

Depuis le 16 novembre, le drapeau flotte sur le toit des gîtes communaux qui, grâce à un temps exceptionnellement clément et des travaux menés rondement, ont pu être couverts avant l'hiver. Un beau bâtiment en perspective.



le Carnet du Val

NAISSANCES

Nous saluons la venue au monde de :

à Châteauneuf d'Entraunes

Cyril Pons, le 18 juillet, petit-fils de M. et Mme Cesar Pons et de M. et Mme David, fils de M. et Mme Raoul Pons.

Elodie Ravel, le 24 septembre, petite-fille de M. et Mme Louis Graille et de M. et Mme Jean Ravel, fille de M. et Mme Jean-Paul Ravel.

à Entraunes

Jérémy Echeverri, le 2 octobre, petit-fils de M. et Mme Georges Caubet, fils de M. et Mme Ivan Echeverri. Nous soulignons avec joie cet événement puisque grâce à Jérémy la population réelle d'Entraunes augmente d'un habitant.

Christelle Majer, petite-fille de M. et Mme Majer.

à Saint-Martin d'Entraunes

Stéphane Rancurel, fils de Monique Liautaud.

Laurent Hemery, fils de Josiane Coste. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

PREMIERE COMMUNION

à Châteauneuf d'Entraunes

Le premier septembre s'est déroulée dans la petite église du village la première communion du jeune Venance Gaynard, fils de M. et Mme François Gaynard. Une grande famille entourait le petit garçon à l'occasion de ce beau jour et la campagne de Châteauneuf connut pour vingt-quatre heures la joie et les éclats de rire d'un grand nombre de cousins, cousines et amis de Venance.

MARIAGE

à Entraunes

Nous présentons tous nos vœux de bonheur à Georges Baret et Frédérique Sellem qui se sont mariés le 12 août.

DECES

à Entraunes

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

Mme Henriette Coste, le 1er août, mère de Mme André Payan et de M. Gérard Coste.

M. Joseph Baudoin, le 17 août, doyen de notre village, il était âgé de 91 ans.

Mme Aurélie Begnis, à Estenc le 12 septembre, soeur de M. Clément Gilloux.

M. Florido Sediari, le 8 novembre, d'un accident de chasse.

M. Jean-Baptiste Bazzaro, le 12 novembre, père de M. Albert Bazzaro président du Comité des Fêtes.

Nous présentons aux familles attristées par ces deuils nos très sincères condoléances.

SUCCES AUX EXAMENS

à Entraunes

Yvette Blanc, agrégation de lettres.

Claude Louggi, Myriem Louggi, Yves Payan, Jean-François Roubaud, Gérard Sorba, au baccalauréat.

Françoise Gilloux, pré-bac français.

à Saint-Martin d'Entraunes

Daniel Galindo qui, admis après concours à plusieurs grandes écoles, a opté pour l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace à Toulouse. ➔

ABONNEMENT ^{LOU} LANTERNIN

Je soussigné(e) Nom et prénom :

Adresse :

Profession :

Tél :

souscris un abonnement de 3 numéros

à LOU LANTERNIN à partir du n°

Je verse la somme de 20F (étranger 25F)

en espèces, par chèque bancaire ou

postal à l'ordre de Mme Yvonne Payan,

06470 Entraunes.

C.C.P Marseille 3 042 05 X

Je fais un don de soutien de :

A , le

Signature :



Michel Mazzola, pré-bac français. Nous sommes heureux et fiers de les féliciter tous chaleureusement pour leur brillante réussite.

BIENVENUE

à Guillaumes et dans la vallée

Tous nos souhaits de bienvenue au Docteur Gilbert Roquefort et à sa famille. Nommé par arrêté préfectoral, le Docteur Roquefort a été accueilli officiellement le 15 octobre dernier à Guillaumes. Il est à la disposition des habitants de la vallée tous les matins aux horaires habituels (9h à 12h) et l'après-midi sur rendez-vous. Notez son numéro de téléphone : 05 51 90.

à Saint-Martin d'Entraunes

Notre petite école a, une fois encore, ouvert ses portes, mais hélas! avec un effectif des plus réduits. C'est Melle Marchetti qui remplace M. Stoffel, nommé à La Gaude après neuf ans d'enseignement dans notre village où il était unanimement estimé. Melle Marchetti n'est pas tout à fait une inconnue pour nous, ses parents étant propriétaires d'un chalet à Estenc. Sa soeur a d'ailleurs exercé une suppléance à St-Martin il y a deux ans. Nous lui souhaitons une excellente année scolaire.

publicité

Les
spécialistes
du
Chalet...



**MAURICE
&
CLAUDE PAYAN**

MENUISERIE

ENTRAUNES

tél. 05 51 47

échos



Bonne nouvelle : on nous annonce, à Entraunes, la prochaine restauration de la Chapelle Saint-Sébastien dont nous déplorons l'état d'abandon. Comme un bonheur n'arrive jamais seul, la toiture de l'église sera refaite, elle aussi, en bardeaux de mélèze.

Les Châteauneuvois, de leur côté, ont l'ambition de restaurer la petite chapelle Saint-Antoine qui se trouve au carrefour des routes de Bante et des Tourrès, en contre-bas du village.

Certains, paraît-il, ont trouvé notre premier numéro trop intellectuel... Faut-il voir là un compliment ?

De jeunes agriculteurs ou éleveurs viennent s'installer à la montagne : à Bouchannières, à Sauze, à Estenc. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

COMMENT SE PROCURER

LOU LANTERNIN ?

Vente au numéro :
à Entraunes
"Chez Georgette", épicerie
06470 Entraunes
à Nice
Librairie Niçoise
2 rue Defly, 06000 Nice

En vous abonnant :
Remplir ou recopier
le bulletin (p. 27) et
l'envoyer avec le règlement à
Mme Yvonne Payan, 06470 Entraunes.

Tous les commerçants qui souhaitent devenir dépositaires de notre revue sont invités à prendre contact avec Mme Yvonne Payan, 06470 Entraunes.



Le n° 1 est encore disponible :
"Chez Georgette"
à Entraunes,
à la Librairie Niçoise
à Nice,
ou par poste au prix
de 6 F (+ 2 F de frais
d'envoi).

revue
du
Val d'Entraunes

PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Projet
1978

carte dressée d'après les documents
livrés à l'Enquête Publique du 28 août 1978
reproduction interdite sans autorisation



ZONE CENTRALE



CLASSE PROVISOIREMENT EN ZONE CENTRALE
(station de ski en projet)



ZONE PÉRIPHÉRIQUE ET COMMUNES CONCERNÉES
(les villages ou hameaux dépendant
de ces communes ne sont pas indiqués)



STATION DE SKI EXISTANTE



STATION DE SKI EN PROJET



COMMUNES "HORS PARC"
(mais géographiquement enclavées)

